

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 82 (2020)
Heft: 3

Rubrik: 2019 Rapport d'activités

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

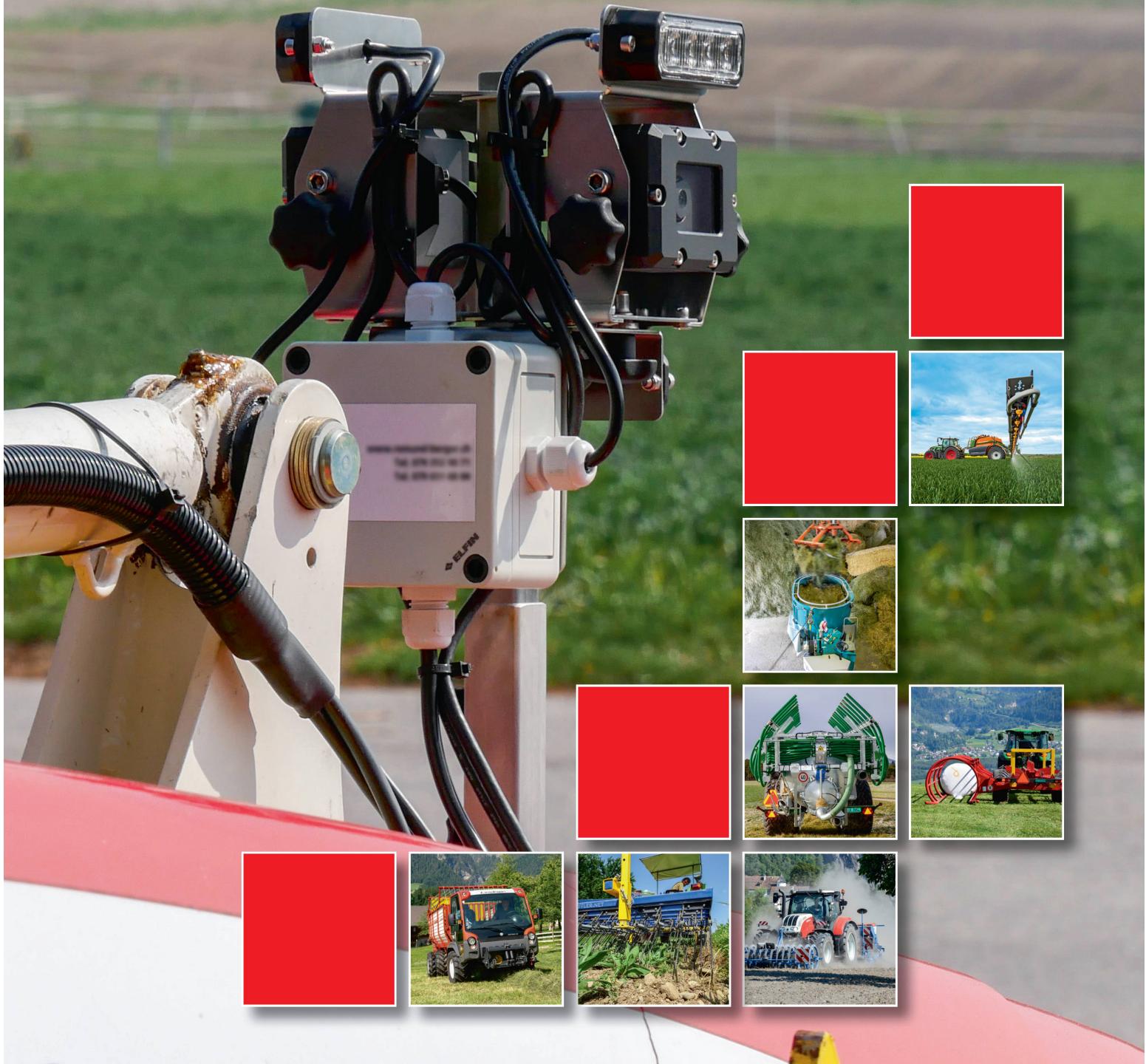
Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



2019

Rapport d'activités



SVLT

Schweizerischer Verband für Landtechnik

ASETA

Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture

Avant-propos

Chers membres, chère lectrice et cher lecteur

L'année dernière, le comité et le secrétariat de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA) ont fait face aux défis actuels et se sont efforcés de les relever avec beaucoup d'engagement. Heureusement, la succession d'Aldo Rui, directeur de l'ASETA a pu être d'ores et déjà organisée et la décision a été prise d'un commun accord. Roman Engeler a été nommé directeur de l'ASETA à partir du 1^{er} juillet 2019. Il reste rédacteur en chef et directeur de la publication de *Technique Agricole*. Aldo Rui occupe désormais la fonction de vice-directeur. Il est responsable à ce titre de la comptabilité, des ressources humaines, des finances et de la gestion du parc immobilier. Il assure aussi le conseil technique aux membres depuis le départ d'Urs Rentsch.

L'ASETA a franchi un autre pas décisif: elle est désormais en mesure de d'apporter un soutien aux agriculteurs sur toutes les questions relatives à la numérisation (agriculture 4.0) qui gagne constamment en importance. Elle peut compter maintenant sur un spécialiste en la matière en la personne de Bernhard Streit, chargé de cours à la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL), à Zollikofen. Bernhard Streit exerce son activité de conseiller et travaille pour l'ASETA par mandat. De la sorte, l'ASETA peut conseiller ses membres avec compétence lorsqu'ils veulent effectuer de nouveaux investissements ou une reconversion d'exploitation. Un investissement judicieux dans les technologies les plus récentes doit améliorer la compétitivité des exploitations, réduire l'effort administratif et garantir une production durable. En bref, le but est d'améliorer la rentabilité de l'exploitation agricole.

Un accord a été conclu entre l'ASETA et le Conseil de fondation du Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA). Les deux organisations ont émis la volonté d'approfondir leur collaboration, en particulier dans le secteur de la formation. Depuis 2020, le cours G40 est à nouveau proposé exclusivement par l'ASETA et une partie des instructeurs qui étaient employés par le SPAA (ré)in-

tègrent l'équipe de l'ASETA. En contrepartie, l'ASETA et ses sections font activement la promotion des cours de maniement de véhicules de manutention du SPAA, par exemple le programme agriLIFT. Il est en outre prévu de créer des synergies commerciales (boutique en ligne du SPAA) et rédactionnelles.

Défis de la politique agricole: contribution de l'ASETA

Des jalons cruciaux pour les familles paysannes seront posés en 2020. Le message sur la politique agricole 2022+ sera présenté au printemps. L'accord de libre-échange avec le Mercosur reste à l'ordre du jour. Enfin, le peuple devra se prononcer sur les initiatives «Pour une eau potable propre» et «Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse».

La mise en œuvre des revendications excessives des deux initiatives sur les produits phytosanitaires bouleverserait la filière alimentaire suisse. C'est complètement illusoire de penser que si elles étaient acceptées, l'Helvète moyen ne consommerait plus que des produit bio et qu'il serait prêt à les payer plus cher. Le comité de l'ASETA craint au contraire que la production indigène chute et que l'on importe une plus grande proportion de denrées alimentaires sans s'inquiéter de la manière dont elles sont produites. L'initiative sur l'eau potable ne comporte aucune interdiction, mais utilise les paiements directs comme moyen de pression. Il est à redouter que les exploitations adoptent des stratégies contre-productives. Les exploitations qui perçoivent actuellement des subventions modestes ou qui en dépendent le plus y renonceront et vont dès lors intensifier leur production. Sont notamment concernées les exploitations spécialisées dans les cultures fruitières, maraîchères et viticoles, où la protection des végétaux joue un grand rôle. Il en va de même pour bon nombre d'élevages de porcs et de volailles. Ils ne seront plus soumis à aucune restriction.

Les accords de libre-échange avec le Mercosur sont en contradiction avec les initiatives susmentionnées. Les additifs utilisés et la manière dont les animaux sont nourris ne sont apparemment pas controversés si les aliments sont produits en Amérique du Sud.

La PA22+ est un autre challenge de l'année 2020. Elle veut résoudre la quadrature du cercle et essaie de répondre à toutes les exigences contradictoires auxquelles l'agriculture est soumise. La PA22+ veut rendre l'agriculture indigène encore plus durable et améliorer le bien-être animal tout en accroissant la compétitivité sur le marché. Ainsi que le dit Martin Ritter, président de l'Union Suisse des Paysans (USP), «Nul besoin d'être devin pour savoir qu'elle ne réussira pas ce tour de force.» L'USP demande à l'instance suprême, le Conseil fédéral, d'élaborer une stratégie et de la mener de manière cohérente.

Avec toutes les parties prenantes, l'ASETA fera campagne contre les deux initiatives et contre une perte de parts de marché sur les produits alimentaires indigènes. L'association fournira une contribution financière pour cette cause.

L'ASETA a toujours pour principal objectif d'assurer les



Membres actuels du comité de l'ASETA



moyens de subsistance des exploitations suisses. Elle propose une large offre de cours, des formations continues diverses, des informations pointues et des consultations spécialisées pour inciter à l'utilisation efficace et sûre des machines. La réduction des coûts de machine et des risques d'accidents reste d'actualité.

Publicité pour le recrutement de membres: signification de l'effectif

Si l'ASETA ne parvient pas à renforcer l'effectif des membres, elle s'affaiblira constamment. Cela signifie qu'elle ne pourra plus proposer autant de prestations qu'actuellement. S'en suivra un déclin de l'influence politique qu'elle peut exercer. C'est pourquoi j'appelle tous les agriculteurs, leurs successeurs, ainsi que leurs collègues à présenter les avantages d'une adhésion à l'ASETA. Le secrétariat se tient à disposition pour toute aide. Je demande aussi aux sections de faire activement de la publicité pour attirer de nouveaux membres lors des rencontres, des assemblées et des cours qu'elles mettent sur pied. L'an passé, les sections Nidwald et Jura/Jura bernois ont augmenté leur effectif et prouvé que c'est possible d'y parvenir en mettant en place des mesures ciblées.

Nous ne pouvons atteindre nos objectifs que si nous sommes unis. Je suis persuadé que nous le réussirons, parce que toutes les sections sont actives et réalisent du très bon travail. De surcroît, je peux compter sur un comité et des collaborateurs à la fois motivés et compétents.

Je remercie cordialement les sections, le comité, la direction, ainsi que tous les collaborateurs et partenaires pour la bonne et fructueuse collaboration l'an passé et me réjouis de la poursuivre pour obtenir une agriculture et une mécanisation prospères.

*Werner Salzmann,
Conseiller aux États et président de l'ASETA*



Werner Salzmann
Conseiller aux Etats, président
Mülchi (BE)



Bernard Nicod
Vice-président
Granges-Marnand (VD)



Pascal Furer
Staufen (AG)



Ueli Günthardt
Président de la commission sectorielle
Prestations de services
Landquart (GR)



Olivier Kolly
Président de la commission sectorielle
Information
Albeuve (FR)



Stephan Plattner
Bretzwil (BL)



Markus Schneider
Thunstetten (BE)



Laurent Vernez
Rovray (VD)



Urs Wegmann
Président de la commission sectorielle
Formation continue
Hünikon (ZH)

Activités

Défense des intérêts

L'ASETA représente les intérêts de ses membres sur le plan national et international dans l'objectif de favoriser de bonnes conditions-cadres, nécessaires au développement économique et écologique des exploitations. L'accent est mis sur la circulation routière, l'exploitation de machines en commun et la prévention des accidents.

L'ASETA entretient un large réseau de relations afin de défendre les causes et les intérêts des membres. La représentation des intérêts est assurée par les membres du comité, les commissions sectorielles et le secrétariat en collaboration avec les différents partenaires de l'ASETA. D'une part, l'association fait partie de diverses organisations, associations et groupes de travail, d'autre part, elle s'engage activement dans plusieurs organismes et communautés d'idées ainsi qu'auprès des autorités.

Législation

La législation de la circulation routière est et reste un dossier prioritaire de la représentation des intérêts. Au moment de la mise en œuvre de prescriptions de l'Union européenne, il est nécessaire de considérer assez tôt les souhaits et spécificités nationales pour éviter des problèmes et maintenir les coûts

aussi bas que possible pour les utilisateurs de machines agricoles. En élaborant la législation fédérale, l'on doit aborder l'agriculture et ses situations particulières avec l'écoute et la compréhension nécessaire.

Durant l'année écoulée, l'accent a principalement été mis sur les nouveautés de l'Ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV).

Par exemple, la disposition relative au poids d'adhérence nécessaire a changé. Désormais, au moins 22% du poids effectif du train routier doit reposer sur les essieux moteurs. Cette disposition a suscité des incertitudes dans différentes combinaisons de véhicules agricoles et un besoin accru d'informations précises.

Un dépassement vers l'avant de 5 mètres est maintenant autorisé pour les tracteurs à condition de les équiper, à partir de 4 mètres, d'un ensemble caméra-moniteur testé et homologué en Suisse. La mise en œuvre de cette prescription qui tient compte de l'évolution technologique a été plutôt facile. L'offre de systèmes de caméra-moniteurs testés et homologués est toutefois encore limitée, ce qui se répercute sur leur coût.

En revanche, des questions restent encore en suspens au sujet de la modification la plus importante de l'OETV, qui porte sur les freins de remorque. C'est surtout l'autorisation de circuler avec des systèmes de freinage à deux conduites hydrauliques qui fait débat et qui n'est pas encore clairement définie. On observe des divergences fondamentales de conception et d'application de la loi entre les différents offices cantonaux de la circulation. En accord avec l'Office fédéral des routes (OFROU) et le groupe de travail «Trafic agricole sur la voie publique» dont l'ASETA fait partie, l'Association des services des automobiles veut remédier à cette situation en élaborant une directive (liste de vérification) commune à tous les cantons qui fixe les conditions d'autorisation des systèmes de freinage hydrauliques à deux conduites.

Un autre problème est posé par les trains routiers se composant d'un ancien tracteur équipé d'un système hydraulique à une conduite et d'une nouvelle remorque pourvue de freins hydrauliques à deux conduites. De telles combinaisons sont possibles en théorie, mais insuffisamment réglées sur le plan juridique. Dans ces situations aussi, une directive de l'OFROU devrait aussi apporter davantage de clarté, même si elle arrive un peu tard, après l'entrée en vigueur de l'OETV le 1^{er} mai 2029.

Depuis plus de quatre ans, l'ASETA a recommandé d'adopter des freins pneumatiques et de si possible post-équiper les anciens véhicules de systèmes pneumatiques. Elle continue cependant à se mobiliser auprès des autorités compétentes pour trouver des solutions raisonnables pour les systèmes hydrauliques existants.

Impôt sur les huiles minérales

Un rapport publié par le Contrôle fédéral des finances en 2018 et une motion déposée au Conseil national en 2019 ont remis à l'ordre du jour la question de la suppression du remboursement de l'impôt sur les huiles minérales dans l'agriculture. A diverses occasions, l'ASETA a attiré l'attention des familles paysannes sur ce sujet avec un dépliant (paru hélas uniquement en langue allemande) qui indiquait qu'il

L'ASETA siège dans les organisations suivantes

USP: Union Suisse des Paysans (*chambre agricole, grand comité, groupe de travail «Prévention des accidents»*)

SPAA: Service de prévention des accidents dans l'agriculture (*commission technique consultative*)

SSM: Société suisse pour l'étude des carburants et lubrifiants (*comité*)

Route suisse: Fédération routière suisse (*comité*)

L'ASETA constitue un maillon d'une longue chaîne d'organisations concernées par la sécurité routière et l'agriculture.

Forum Technique agricole suisse

Agridea: secteurs «Construction» et «Agro-technique»

Agroscope

AM Suisse: association professionnelle Agrotec Suisse, secteurs «Mécanique» et «Agro-technique»

Groupe de travail «Circulation routière agricole»

OFROU: Office fédéral des routes

Instituts cantonaux de formation agricole

AGIR: Agence d'information agricole romande

SAB: Groupement suisse pour les régions de montagnes

HAFL: Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires

SIK: Association suisse des intérêts des fabricants et négociants en machines et engins pour la voirie

ASMA: Association suisse de la machine agricole

SVS/ASE: Association suisse d'ensilage

CSR: Conseil de la sécurité routière

s'agit d'un enjeu de 65 millions de francs. Pour empêcher ce projet d'aboutir, elle s'est alliée dans le même temps aux autres organisations concernées, aux côtés desquelles, elle avait déjà lutté avec succès, il y a plus de quinze ans. Il s'agit d'être prêt à se mobiliser fermement contre cette suppression. Pour le moment, le Conseil fédéral a maintenu ce remboursement justifié.

Information

Le périodique spécialisé, *Technique Agricole* en français et *Schweizer Landtechnik* en allemand, a fourni dans ses éditions en 2019 aussi des informations sur la mécanisation ainsi que sur les activités de l'association et de ses sections à quelque 21000 membres et abonnés. Il présente les sujets d'actualité du secteur du machinisme agricole, national et international, des rapports de tests sur les machines, des conseils avisés sur leur utilisation sur le terrain, des aides pour les décisions d'investissement et bien d'autres choses encore. L'équipe de rédaction est en étroit contact avec des spécialistes des domaines de la recherche, des conseils et de l'industrie, qui présentent régulièrement les résultats de leurs derniers travaux.

La mise en page et l'impression sont toujours assurées par l'imprimerie AVD à Goldach. Les coûts de production ont légèrement augmenté en raison de la hausse des prix sur le marché européen du papier. En outre, un hors-série de 40 pages (articles rédactionnels et annonces), paru uniquement en allemand, a été réalisé en collaboration avec la revue spécialisée autrichienne *Landwirt* à l'occasion du salon «Agritechnica».

La vente des annonces avait encore été réalisée partiellement en coopération avec l'ancien partenaire, l'imprimerie Stämpfli, en 2018. Pendant l'année sous revue, elle a été gérée uniquement par l'ASETA. Dans l'ensemble, le marché des annonces affiche un recul dans les médias agricoles et est par conséquent hautement concurrentiel. L'ASETA a malgré tout réussi à maintenir le volume de ventes de l'année précédente, voire à l'accroître un peu grâce au hors-série mentionné.

Toujours en collaboration avec le périodique *Landwirt*, *Technique Agricole* a lancé le concours «Alp Innovation Trophy» en automne 2019. Les deux revues l'instaurent pour promouvoir des équipements conçus pour des exploitations situés dans des régions de montagnes ou de collines qui devraient être innovants, efficaces et sûrs tout en ménageant les ressources. Elles visent aussi à les faire connaître plus largement et à encourager leur essor. Il est prévu d'organiser ce concours tous les deux ans pour remettre le prix au gagnant pendant le congrès biennal «Machinisme agricole en zone alpine» dont la première édition aura lieu en avril 2020.

Dans le contexte de la révision de l'OETV, on a réactualisé la brochure intitulée «Règles de la circulation pour les véhicules agricoles» élaborée en collaboration avec le Centre de compétences en machinisme agricole et pour la numérisation du Strickhof. La nouvelle édition de 64 pages (en versions allemande et française) a été jointe au numéro de décembre 2019 de *Schweizer Landtechnik* et à celui de mars 2020 de *Technique Agricole*.

Nombre de pages publiées sur une période de trois ans

	Schweizer Landtechnik Technique agricole		
	2017	2018	2019
Articles rédactionnels	654 657	667 670	698 668
Annonces	106 103	109 106	114 104
Nombre de pages total	760 760	776 776	812 772

Médias électroniques

Il n'y a eu aucun changement au sein de l'équipe de rédaction. Celle-ci a toujours à cœur de fournir des informations actuelles sur les équipements agricoles aux membres de l'association, aux abonnés, où, de manière générale, à tous les intéressés, en format imprimé traditionnel, mais aussi de plus en plus sous forme électronique.

Les médias électroniques produits par l'ASETA et *Technique Agricole* sont d'ores et déjà bien établis. Les informations les plus récentes sont diffusées en continu sur le site Internet agrartechnik.ch. Entretemps, ce sont 4000 internautes sur Facebook et 20'000 abonnés sur YouTube qui consultent régulièrement des vidéos ou des articles traitant des innovations sur les dernières avancées du machinisme agricole.

Un bref essai interne a été mené pour évaluer l'intérêt de développer une application pour des smartphones ou des tablettes. On a renoncé à le mettre en place pour le moment, notamment à cause d'un rapport coût-efficacité insuffisant.

Commission sectorielle «Information»

La commission sectorielle «Information» dont le rôle est d'épauler la rédaction sur le plan stratégique s'est réunie trois fois en 2019 sous la présidence d'Olivier Kolly, membre du comité de l'ASETA. Agroscope n'y a plus de siège à la suite d'une réorganisation de sa représentation. En font actuellement partie, outre le président susnommé, Sylvain Boéchat (Service de l'agriculture et de la viticulture, canton de Vaud), Thomas Jucker et Alexandre Peiry (agriculteurs) ainsi que Roman Engeler et Heinz Röthlisberger, de l'équipe de rédaction. La commission s'est consacrée en première ligne à l'évolution du concept du périodique ; elle a aussi réfléchi intensément à l'orientation future de l'association et de ses structures.

Formation continue

L'ASETA propose diverses formes de formations continues basées sur la pratique à toutes personnes utilisant des machines et des appareils agricoles. En 2019, elle a organisé de nombreux cours, seule, ou en collaboration avec des tiers.

Cours

Au total, 708 participants ont suivi le cours G40 de deux jours qui a eu lieu à 167 reprises dans toute la Suisse. Ils ont ainsi obtenu l'autorisation de circuler avec des véhicules agricoles immatriculés à 40 km/h.

Six cours OACP (selon l'ordonnance réglant l'admission des chauffeurs) ont été dispensés à 47 participants qui ont reçu l'attestation de formation continue.

En 2019, 24 participants ont assisté à six cours de maniement de véhicules de manutention reconnus par l'OACP et la Suva. Lors de l'année écoulée, trois cours de soudure ont été donnés au centre de l'association à Riniken. La demande a légèrement augmenté ces dernières années. C'est pourquoi l'ASETA continuera à proposer des cours. D'une part, elle dispose d'ores et déjà de l'infrastructure nécessaire, et d'autre part, elle souhaite donner la possibilité à ceux qui le désirent d'améliorer leur savoir-faire dans ce domaine.

Les membres bénéficient de tarifs préférentiels sur tous les cours organisés par l'ASETA.

Commission sectorielle «Formation continue»

Hansjörg Furter, Raphael Sommer, Christian Giger, Beat Steiner, Stefan Gfeller, Aldo Rui, Urs Rentsch (jusqu'au 30 septembre 2019), et Roman Engeler (depuis le 1^{er} juillet 2019) constituent la commission sectorielle «Formation continue» présidée par Urs Wegmann. Il y existe un bon équilibre entre praticiens et experts.

Nombre de participants			
	2017	2018	2019
Cours d'atelier	0	8	15
Cours de conduite G40	914	717	708
Cours OACP	28	47	47
Cours avec véhicules de manutention	9	16	24

Nous nous heurtons encore à des incertitudes dans les nouvelles prescriptions relatives aux systèmes de freinage au moment de la rédaction du présent rapport. Il nous est dès lors actuellement impossible de formuler des réglementations et des déclarations claires et exhaustives. Nous avons tout de même actualisé plusieurs notices explicatives. D'autres interventions ont été déposées à propos du post-équipement de dispositifs de réglage de pression embarqués et des trains routiers composés d'un tracteur équipé de freins hydrauliques à une conduite et d'une remorque dotée d'un système de freinage hydraulique à deux conduites.

Des cours de pilotage de drones et de conduite Ecodrive seront proposés pour la première fois en 2020. La manière de calculer le poids d'adhérence a fait l'objet d'articles dans *Technique Agricole*. La commission a constaté que (trop) peu de membres encore connaissaient l'espace qui leur est réservé sur le site de l'ASETA et se sont attachés à le rendre encore plus attrayant. Ce n'est que dans cette zone interne que les notices explicatives, par exemple, peuvent être téléchargées.

Prestation de service

L'ASETA soutient les différentes activités des sections. Elle déploie notamment une fonction de coordination et dispense des conseils à ses membres et à toute personne intéressée sur le plan technique.

L'ASETA propose aux sections un soutien administratif pour la gestion des membres. Cette prestation inclut, selon le contrat, la mise à jour de leurs coordonnées, la facturation et l'encaissement des cotisations ; elle est demandée par la plupart des sections.

Le conseil technique a essentiellement consisté à prodiguer des conseils juridiques liés à la circulation routière et à effectuer des analyses juridiques lors de dénonciations ou d'accidents. D'autres problèmes se posaient par rapport à l'application des nouvelles réglementations relatives aux systèmes de freinage, en particulier l'autorisation de rouler avec des freins hydrauliques à deux conduites.

Un conseiller pour la numérisation a été trouvé en la personne de Bernhard Streit, chargé de cours à la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL). Il travaillera pour l'ASETA sur la base d'un mandat.

Tests de pulvérisateurs

L'ASETA est mandatée par l'Office fédéral de l'agriculture pour organiser et coordonner les contrôles périodiques de pulvérisateurs. Le mandat de prestations définit les tâches de tenue de la liste officielle des stations homologuées, d'approvisionnement en matériel nécessaire et d'organisation de cours de formation continue. Les tests de pulvérisateurs pour grandes cultures, cultures fruitières et viticulture sont effectués par des stations privées, des écoles d'agriculture ou des sections de l'ASETA.

En 2019, les stations de contrôle ont testé plus de 2300 pulvérisateurs pour les grandes cultures, et près de 800 appareils pour la viticulture et l'arboriculture.

Les premières mesures préconisées dans projet «Réduire au minimum les apports de produits phytosanitaires provenant de sources ponctuelles» ont été mises en œuvre. Ainsi, un total de 111 personnes impliquées dans les tests de pulvérisateurs ont été informées de ces nouvelles exigences lors d'un cours (qui a eu lieu à quatre reprises). Lors des contrôles, les détenteurs d'appareils reçoivent un autocollant portant l'inscription «Protéger les eaux - travailler propre» et une liste de vérification qui donne des renseignements sur la manière dont la pollution des eaux par les produits phytosanitaires peut être évitée.

Commission sectorielle Prestations de services

Présidée par Ueli Günthardt, la commission sectorielle «Prestations de services» est composée de Heinz Gautschi, Samuel Flury, Urs Rentsch (jusqu'au 30 septembre 2019) et Aldo Rui. Urs Rentsch a quitté l'ASETA en automne 2019. Ses tâches ont été reprises par Aldo Rui (conseil technique et projets) et Nadja Vogelsang (exposition et projets).

Voyages spécialisés

Les deux voyages en Israël, en janvier et février 2019, ont connu un grand succès. La décision de remettre cette destination au programme en hiver 2020, toujours en collaboration avec l'agence Twerenbold, a été prise par le groupe de voyage, constitué de Roman Engeler, Willi Zollinger, Thomas Vögeli et Ueli Günthardt. Un autre voyage, à destination de la Namibie, a été préparé pour l'hiver 2020 également. Il

connaît aussi une bonne fréquentation et a pu être organisé à deux reprises.

Un voyage de reconnaissance en Chine a été entrepris en été 2019. Ce pays émergent de 1,3 milliards d'habitants constitue l'un des marchés agricoles les plus grands et à la progression la plus forte d'Asie. Bien que la Chine des régions subtropicales, elle se prête bien à une destination d'été, et deux voyages avaient été planifiés pour juin et août 2020, Malheureusement, ils doivent être reportés pour les raisons que l'on sait, l'épidémie de coronavirus.

Finances

Le bon résultat a permis de procéder à des amortissements et des provisions supplémentaires.

Bilan

	01.01.2018	31.12.2019
Actif circulant	919 622.13	117 9125.49
Fortune de placement	639 102.00	601 102.00
Total de l'actif	1 558 724.13	1 780 227.49
Capitaux de tiers	808 453.80	970 345.48
Capital propre: Compte capital	684 911.88	750 270.33
Bénéfice	65 358.45	59 611.68
Total du passif	1 558 724.13	1 780 227.49

Compte de profits

	Compte 2018	Compte 2019
Recettes	2 485 998.72	2 444 500.09
Cotisations des membres	1 323 008.71	1 293 804.12
Autres recettes	1 162 990.01	1 150 695.97
Dépenses	2 420 640.30	2 384 888.41
Frais de personnel	1 434 390.15	1 317 558.20
Autres frais	986 250.15	1 067 330.21
Bénéfice	65 358.42	59 611.68

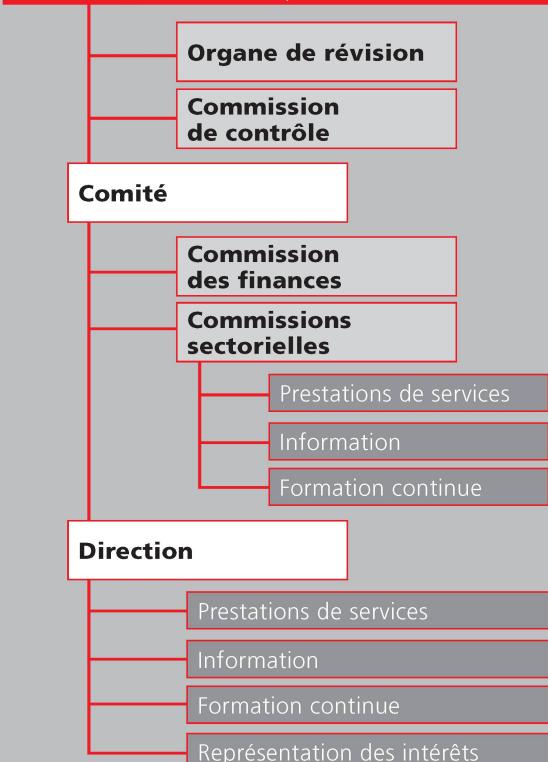
Dans sa séance du 16 janvier 2020, le comité a examiné les comptes et les recommande à l'approbation de l'assemblée des délégués

L'organe de révision a contrôlé les comptes (bilan et compte d'exploitation) de l'exercice clôturé au 31 décembre 2018 et envoyé son rapport au président le 17 février 2020.

Structures de l'association

Assemblée des délégués

22 sections, 1 association professionnelle



Collaboratrices et collaborateurs

- **Roman Engeler:** directeur, rédacteur en chef et directeur de la publication
- **Aldo Rui:** vice-directeur, formation continue et conseil technique
- **Loana Bianchi:** secrétariat, comptabilité et gestion des membres
- **Ruedi Burkhalter:** rédacteur
- **Stefan Honegger:** chef des instructeurs «G40»
- **Ruedi Hunger:** rédacteur
- **Alex Reimann:** vente des annonces
- **Heinz Röthlisberger:** rédacteur
- **Catherine Schweizer:** rédactrice (responsable de *Technique Agricole*)
- **Dominik Senn:** rédacteur
- **Nadja Vogelsang:** assistante de direction, de rédaction et d'édition
- **Bernadette Wipfli:** secrétariat, gestion des cours

Sections

Les membres sont affiliés à l'ASETA par l'intermédiaire de leur section ou leur association professionnelle. Celles-ci répondent d'elles-mêmes, de leur organisation interne, de leur programme d'activités et des finances.

	<p>www.avlt.ch P: Furer Pascal, 5603 Staufen 062 891 21 12 G: Voegelei Thomas, 5103 Wildegg 062 893 20 41</p>	<p>www.vlt-sh.ch P: Müller Martin, 8213 Neunkirch 079 656 74 58 G: Hug Adrian, 8263 Buch 079 395 41 17</p>
	<p>www.bvlt.ch P: Zimmermann Urs, 4104 Oberwil 041 401 26 23, 079 348 73 05 G: Itin Marcel, 4466 Ormalingen 076 416 27 13</p>	<p>www.vlt-bw.ch P: Müller Paul, 4913 Bannwil 079 340 29 70 G: Ochsenbein Beat, 4554 Etziken 032 614 44 57, 076 302 77 42</p>
	<p>www.bvlt.ch P: Brenzikofer Klaus, 3646 Einigen 033 654 40 37, 079 336 14 84 G: Gerber Peter, 3054 Schüpfen 031 879 17 45, 079 411 02 33</p>	<p>www.vlt-kr.ch P: Brun Armin, 6493 Küssnacht am Rigi 041 850 41 90, 079 211 15 64 G: Kälin Florian, 8840 Trachslau 055 412 68 63, 079 689 81 87</p>
	<p>www.bvlt.ch P: Kolly Olivier, 1669 Albeuve 026 928 10 62, 079 287 00 41 G: Reinhard Samuel, 1725 Posieux 026 305 58 49, 079 670 35 31</p>	<p>www.vtgl.ch, www.tvtl.ch P: Kuhn Rolf, 8553 Mettendorf 052 770 14 13, 079 226 80 41 G: Koller Markus, 9542 Münchwilen 071 966 22 43, 079 643 90 71</p>
	<p>www.bvlt.ch P: Maxime Dethurens, 1787 Laconnex 078 758 76 17 G: Steve Röthlisberger, 1283 Dardagny 079 434 92 31</p>	<p>www.vtgl.ch, www.tvtl.ch P: Antonioli Stefano, 6721 Ludiano 079 653 34 76 G: Buzzi Claudia, Agricino, 6592 S.Antonino 091 851 90 90, Fax 091 851 90 98</p>
	<p>www.svlt-gr.ch P: Markus Tanner, 7304 Maienfeld 081 302 25 11, 078 677 08 36 G: Tscharner Gian Risch, 7492 Alvaneu-Dorf 081 404 10 84, 076 588 74 92</p>	<p>www.asetavaud.ch P: Mayor Jean-Luc, 1860 Aigle 024 466 33 91, 079 212 31 71 G: Bugnon Virginie, 1162 St-Prex 021 806 42 81, Fax 021 806 42 81</p>
	<p>www.svlt-zh.ch P: Heusler Christian, 2933 Lugnez 032 423 66 11, 079 774 92 43 G: Chevillat Philippe, 2853 Courfaivre 032 420 74 73, 079 419 47 14</p>	<p>www.aseta-vs.ch P: Samuel Luisier, 1926 Fully 079 844 18 25 G: Jacquemoud David, 1902 Evionnaz 079 732 56 26</p>
	<p>www.svlt-zh.ch P: Moser Anton, 6170 Schüpfheim 041 485 88 23 G: Erni Josef, 6276 Hohenrain 041 467 39 02</p>	<p>www.svlt-zh.ch P: Seiler Werner, 2318 Brot-Plamboz 032 937 10 63, 079 502 56 72 G: Tschanz Bernard, 2042 Valangin 032 857 21 70, 079 564 12 00</p>
	<p>www.svlt-zh.ch P: Achermann Ruedi, 6374 Buochs 041 620 11 22, 079 643 75 20 G: Bircher Dominik, 6363 Obbürgen 079 424 12 70</p>	<p>www.svlt-zh.ch P: Wegmann Urs, 8412 Hünenikon 052 315 43 37, 078 748 26 60 G: Berger Stephan, 8315 Lindau 058 105 99 52, 076 521 95 28</p>
	<p>www.svlt-zh.ch P: Frunz Josef, 6056 Kägiswil 041 660 40 16, 079 202 83 75 G: Wagner Thomas, 6064 Kerns 079 730 44 87</p>	<p>www.svlt-zh.ch P: Schurti Leopold, 9495 Triesen 079 696 16 89 G: Becker Fabian, 9490 Vaduz 079 399 09 02</p>
	<p>www.vlt-sg.ch P: Giger Christian, 9475 Sevelen 079 611 11 12 G: Müller Eliane, 9478 Azmoos 081 783 11 84, Fax 081 783 11 85</p>	<p>Association professionnelle P: Agro-entrepreneurs Suisse Schenk Oskar, 3150 Schwarzenburg G: 031 731 14 99 Nicolas Eschmann, 5223 Riniken 056 450 94 52 Gérance Agro-entrepreneurs Suisse G: 056 450 99 90</p>

Légende: P: président, G: gérant



«Les lecteurs recrutent des lecteurs»

«Les membres recrutent des membres»



Recrutez nouveau membre de l'ASETA ou un nouvel abonné et recevez en prime huit bombes aérosols de haute qualité: zinc-aluminium, nettoyant pour freins, lubrifiant adhésif, contact, multifonctionnel, dérouillant, soin du cockpit et des plastiques et spray silicone d'une valeur de plus de CHF 75.–, livrés gratuitement à votre adresse (dès réception du paiement du nouveau membre ou abonné).



Commander dès maintenant

www.agrartechnik.ch

Je suis membre de l'ASETA ou abonné et je reçois chaque mois le magazine **Technique Agricole**.

Numéro de section/membre

Nom, prénom

Adresse

NPA, lieu

E-Mail

Téléphone

Date Signature

Je commande un nouvel abonnement pour la personne suivante et bénéficie de **l'offre de bombes aérosols**.

Nom, prénom

Adresse

NPA, lieu

E-Mail

Téléphone

Devient membre de la section

(Cotisation annuelle selon la section de CHF 80.– à CHF 105.–
Abonnement seul: CHF 110.– par an)